Centre Intercommunal Action Sociale

INFORMATIONS MOYENS DE PAIEMENT PORTAGE DE REPAS

Les factures du portage de repas sont éditées et envoyées par le Trésor Public et se présentent sous la forme d'un titre exécutoire de paiement. Plusieurs moyens de paiement sont mis à votre disposition :

- **<u>Paiement de proximité</u>** :

Grâce au QR code apposé à la facture, vous aurez la possibilité de payer en espèces (pour un montant inférieur à 300€) ou en carte bancaire (sans limitation de montant) vos factures directement auprès d'un buraliste agréé. Celui-ci vous remettra alors un justificatif de paiement.

Ci-dessous la liste des bureaux de tabac agréés sur notre territoire :

- Bar Tabac El Barrio 4 place Henri Barbusse 31220 Cazères
- Tabac Presse 20 Boulevard du Nord 31220 Martres Tolosane
- Le Dumbo rue Sicard 31430 Le Fousseret
- Tabac Presse 17 chemin de Carrère 31370 Bérat
- Le Voyageur 10 allée de la Libération 31370 Rieumes
- Amadeis Tabac Presse 3 place de l'église 31600 Lherm
- Tabac Presse 4 place Henri Dunant 31470 ST Foy de Peyrolières

- **<u>Sur internet :</u>**

Vous pourrez également régler vos factures sur le portail www.payfip.gouv.fr :

- Par carte bancaire
- Par prélèvement unique
- Par virement bancaire

- **<u>Par prélèvement :</u>**

En demandant au service portage de repas : joindre RIB et mandat de prélèvement (fourni) signé